

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 18 SEP. 2017

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien(ne) des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2017

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2017 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2017, d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien(ne) des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Sophie SUAUDEAU, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité surveillance et accueil, cheffe du bureau de la logistique site de Montpellier, direction régionale des affaires culturelles de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, est désignée en qualité de présidente de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien(ne) des

services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2017.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Jean-Claude BASTIEN, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité patrimoine, unité départementale de l'architecture et du patrimoine Meurthe-et-Moselle, direction régionale des affaires culturelles du Grand-Est ;

- Monsieur Olivier BEAUSSART, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure, spécialité surveillance et accueil, chef d'équipe, service de la surveillance inter-muséographique, musée du Louvre ;

- Madame Hélène RYCKELYNCK, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure, spécialité surveillance et accueil, chef d'équipe zone muséographique, musée d'Orsay.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Jean-Claude BASTIEN, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité patrimoine, unité départementale de l'architecture et du patrimoine Meurthe-et-Moselle, direction régionale des affaires culturelles du Grand-Est.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 SEP. 2017

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

